

CºMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Paris 21 octobre 2021

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU 20 OCTOBRE 2021 La fédération Interco CFDT s'oppose au rançonnage des policiers municipaux

À l'ordre du jour du conseil supérieur de la fonction publique territoriale du 20 octobre : fidélisation des effectifs et remboursement des frais de formations des policiers municipaux.

La fédération Interco CFDT dénonce avec vigueur le projet de décret visant à exiger des policiers municipaux « la prise en charge financière » de leur formation initiale ; mais également de leur imposer un engagement de servir dans la même collectivité durant les trois ans suivant leurs titularisations.

Les agents rembourseraient à leur collectivité les frais de formation !

Ce texte porte gravement atteinte à la liberté de mobilité des agents territoriaux et leur impose une charge qui doit normalement incomber aux employeurs dans le cadre de la formation initiale obligatoire et mutualisée des fonctionnaires territoriaux.

Des montants astronomiques destinés à dissuader les agents de partir avant 3 ans

Le législateur aveuglé par les demandes pressantes des maires n'a pas pris en compte les situations où les enfants des jeunes fonctionnaires devront subir l'éloignement d'un parent et pas l'autre ; des couples séparés géographiquement notamment...

Les agents ne doivent pas porter la responsabilité individuelle d'un problème global d'attractivité de certaines collectivités. Ce coût est énorme pour les agents et profondément injuste.

Pour la fédération Interco CFDT c'est à la collectivité d'accueil qui a su se rendre attractive auprès du fonctionnaire, de prendre en charge le remboursement de la formation lors de sa mobilité.

Une réponse contreproductive au problème de l'attractivité au moment même où s'ouvre les auditions sur la mission attractivité : mauvais signal

La fédération Interco CFDT dénonce l'incompréhensible décalage entre la nécessité pressante d'offrir un service public décent et les orientations prises par le Gouvernement. Ce projet de décret illustre les antagonismes entre la logique comptable et les réalités opérationnelles avec lesquelles doivent composer les policiers municipaux dans l'accomplissement de leurs missions. La CFDT s'y est opposée en votant contre ce texte.

SERVICE DE PRESSE

Tél: 06 27 39 05 02 shaure@interco.cfdt.fr

Serge Haure Secrétaire fédéral

INTERCO.CFDT.FR

La fédération Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.